

Onze ans après, l'instruction du procès de Peio Serbielle est enfin close

Par Renée Mourgues - 11/04/2015



Libéré en 2006, Peio Serbielle a retrouvé la scène. (archive A. torrent)

Onze années se sont écoulées depuis la mise en examen du chanteur basque Peio Serbielle pour complicité d'association de malfaiteurs. Interpellé le 3 octobre 2004 pour avoir hébergé des militants d'ETA à Domezain-Berraute, il a purgé seize mois de détention préventive et subi un contrôle judiciaire de six ans (2006-2012). La clôture de l'instruction du dossier par le juge antiterroriste est parvenue avant-hier à son avocat, Me Jean-François Blanco. Le procès n'interviendra pas avant 2016.

"Je ne lâcherai pas !"

Le conseil a déposé une requête devant la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris pour violation du délai raisonnable. Cette juridiction statuera en mai ou juin 2015.

"Depuis sa remise en liberté, le 6 février 2006, mon client n'a pas été entendu et aucun acte n'a été produit. C'est une affaire caricaturale, avec des délais extravagants", s'insurge Me Blanco qui devra attendre que toutes les procédures soient épuisées en France pour saisir la Cour européenne des droits de l'Homme.

En pleine ébullition artistique, Peio Serbielle, 59 ans, se voit rattrapé par son passé judiciaire. "Je ne sais pas quoi dire. Si ce n'était pas sérieux, j'aurais envie d'en rire. Il va falloir s'armer de patience et de courage et repartir dans ces histoires. J'ai reçu seulement cette semaine le retour des tests ADN datant d'il y a onze ans ! Ils ont même écouté une cinquantaine de cassettes et n'ont rien trouvé contre moi", commente Peio Serbielle, qui a toujours nié sa culpabilité. "Je pensais que c'était la fin. C'est lamentable et à tout le moins irrespectueux une instruction aussi longue, mais je ne lâcherai pas !" martèle le Grand Prix 2001 de la Sacem des musiques traditionnelles et du monde.